



FEDERATION NATIONALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'ENVIRONNEMENT

263 rue de Paris – case 543 – 93515 Montreuil Cedex

tél. : 01 48 18 82 81 – Fax : 01 48 51 62 50 –

E mail : fd.equipement@cgt.fr - Site : www.equipement.cgt.fr

Madame Valérie Mancret-Taylor,
Directrice générale de l'Anah

Paris, le 04/09/2025

Objet : préavis de grève pour les journées du 10 septembre au 10 octobre 2025

Madame la Directrice générale,

La Fédération Nationale de l'Équipement et de l'Environnement – CGT, conformément aux dispositions légales en vigueur et à la demande d'agents et agentes de l'Agence nationale de l'habitat (Anah), dépose par le présent écrit un préavis de grève couvrant l'ensemble du personnel de l'Anah, quel que soit leur statut.

Ce préavis s'inscrit dans le cadre plus large des mobilisations interprofessionnelles en cours et prend effet à partir du mercredi 10 septembre 2025 à 0h00 jusqu'au vendredi 10 octobre 2025 à 23h59. Il concerne toutes les initiatives et actions décidées par les équipes et leurs organisations syndicales, y compris les arrêts de travail quotidiens, reconductibles ou limités dans le temps.

Les motifs de ce préavis sont les suivants :

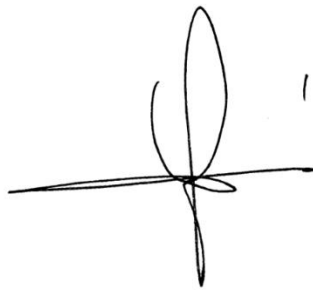
- Augmentation ou au moins maintien des budgets pour la rénovation énergétique, la lutte contre l'habitat indigne et l'adaptation à la perte d'autonomie pour permettre une rénovation du parc à la hauteur des enjeux
- Réduction de la précarité des agent-e-s de l'Anah par une campagne de CDIisation et/ou de titularisations des contractuel-le-s (70% de l'effectif)
- Exigence d'un plan de revalorisation salariale par l'augmentation immédiate de la valeur du point d'indice, le rattrapage des pertes subies et des mesures générales de hausse des salaires
- Transparence sur les grilles de salaires appliquées par l'Agence et la cotation de tous les postes
- Abrogation de la loi dite de Transformation de la fonction publique, qui affaiblit les droits et garanties statutaires et met en danger la continuité des missions publiques
- Recours à des recrutements pérennes plutôt qu'à des consultant-e-s externes pour remplir les missions de l'Agence, et plus largement fin de l'externalisation progressive de chaque fonction.

- Prise en compte réelle des heures supplémentaires effectuées par les agent-e-s par la fin des écrêtements automatiques de Tempo, et par conséquent assouplissement des possibilités de congés de récupération
- Suppression du 30ème indivisible pour fait de grève, du jour de carence et de la retenue sur salaire de 10% en cas de maladie ordinaire
- Réduction du temps de travail avec le retour à la retraite à 60 ans à taux plein et 37,5 années de cotisation

Par la mobilisation pour des revendications nationales et d'autres propres à l'établissement, les agents de l'Anah veulent protéger à la fois leurs conditions de travail et les missions de service public qu'ils et elles mettent en œuvre au quotidien.

Les représentant-e-s du personnel de l'Anah se tiennent à votre disposition pour une réunion de conciliation.

Veuillez agréer l'expression de toute notre considération

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized, looped 'C' shape with a horizontal line extending to the left and a vertical line extending downwards.

Ivan Candé
Secrétaire Général de la FNEE CGT